

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 29 NOVEMBRE 2018

(Articles L.2121-25 et R.121.9 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le 29 novembre 2018 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune du GRAND-BORNAND, convoqué le 23 novembre 2018, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie, sous la présidence de Monsieur André PERRILLAT-AMEDE, Maire.

Présents : MMES, MM. André PERRILLAT-AMEDE, Jean-Michel DELOCHE, Marie-Pierre ROBERT, Didier PERRISSIN-FABERT, Hélène FAVRE BONVIN, Gilbert FOURNIER-BIDOZ, Gabriel PERRILLAT-AMEDE, Solange MISSILLIER, Marc BOSSE, Christiane PERRIER, Henri POCHAT-BARON, Martial MISSILLIER, Nicolas VULLIET.

Absent ayant donné procuration : M. Bertrand PERRILLAT-AMEDE à Mme Solange MISSILLIER.

Absentes : MMES Madeleine DAVIET, Anne FOURNIER-BIDOZ, Gaëlle PERRILLAT-CHARLAZ, Laëtitia SOCQUET-CLERC, Sandrine PERRILLAT-MONET.

M. Nicolas VULLIET, désigné par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour supprimer à l'ordre du jour de la présente réunion du Conseil Municipal le point suivant :

- Protocole d'accord avec les propriétaires du Saugy pour le déplacement d'un grenier et d'un mazot lié aux travaux de desserte du secteur.

Il demande ensuite au Conseil Municipal son accord pour ajouter à l'ordre du jour de la présente réunion les points suivants :

- Services de promotion et développement touristique avec Le Grand-Bornand Tourisme - Modification de marché n° 1
- Avenant au protocole d'accord transactionnel dans le cadre du contentieux Commune / Maurice OGIER / Résidence Les Aravis.

L'ordre du jour de la présente réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2018

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 octobre 2018.

COMPLEMENT DE DELEGATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a chargé Monsieur le Maire, par délégation du Conseil Municipal, prise en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et pour la durée de son mandat de :

- procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

APPROBATION DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU DOMAINE NORDIQUE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a approuvé la convention de délégation de service public et ses annexes relative à l'exploitation du domaine nordique du Grand-Bornand avec la SAEM « Les remontées mécaniques du Grand-Bornand » pour une durée de 7 ans.

APPROBATION DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES SALLES DE CINEMA

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a approuvé la convention de délégation de service public et ses annexes relative à l'exploitation des salles de cinéma du Grand-Bornand avec la Société MC4 Distribution pour une durée de 5 ans.

APPROBATION DE LA CONVENTION A INTERVENIR AVEC LA SAEM « LES REMONTEES MECANIQUES DU GRAND-BORNAND » RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIERE POUR LA GESTION DU STATIONNEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé d'approuver la convention à intervenir avec la SAEM « Les remontées mécaniques du Grand-Bornand » fixant les dispositions de prise en charge des frais liés à la gestion du stationnement affecté aux usagers du domaine skiable et des frais de transport engendrés pour l'enneigement du domaine skiable et en particulier, du front de neige.

APPROBATION DE LA CONVENTION A INTERVENIR AVEC LA SAEM « LES REMONTEES MECANIQUE DU GRAND-BORNAND » RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIERE POUR LES TRANSPORTS COLLECTIFS POUR LE DOMAINE ALPIN

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé d'approuver la convention à intervenir avec la SAEM « Les remontées mécaniques du Grand-Bornand » selon laquelle la Commune lui refacturera une part du coût annuel total de sa contribution à la compétence transports publics, à hauteur de 65 %.

APPROBATION DE LA CONVENTION A INTERVENIR AVEC LA SAEM « LES REMONTEES MECANIQUE DU GRAND-BORNAND » RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIERE POUR LES TRANSPORTS COLLECTIFS POUR LE DOMAINE NORDIQUE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé d'approuver la convention à intervenir avec la SAEM « Les remontées mécaniques du Grand-Bornand » selon laquelle la Commune lui refacturera une part du coût annuel total de sa contribution à la compétence transports publics, à hauteur de 1 %.

MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 23 AOUT 2018 RELATIVE A LA MODIFICATION DE L'ASSIETTE DU CHEMIN RURAL DIT DU BOIS BERCHER AU PLANE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé de compléter la délibération du 23 août 2018 pour intégrer les emprises relatives à la plateforme amont de l'exploitation agricole du GAEC du Jalouvre dans le cadre de la procédure de modification de l'assiette du chemin rural et de désaffectation de l'ancienne portion du chemin rural avant aliénation.

MODIFICATION DES DELIBERATIONS DES 13 JUIIN 2012, 28 AOUT 2014 ET 14 DECEMBRE 2016 INSTAURANT LA PARTICIPATION POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé de modifier les délibérations n° 87/2012 du 13 juin 2012, n° 150/2014 du 28 août 2014 et n° 236/2016 du 14 décembre 2016, concernant la rédaction des modalités d'application de la participation pour l'assainissement collectif et son montant forfaitaire et a fixé les modalités d'application de la participation.

VOTE DES DROITS D'ENTREE A LA PISCINE MUNICIPALE – SAISON D'ETE 2019

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a fixé les tarifs d'entrée à la piscine municipale pour la saison d'été 2019.

VOTE DES TARIFS DE CINEMA

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a fixé les tarifs des droits d'entrée aux cinémas « Les Rhodos » et « Le Charmieux ».

VOTE DES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2019

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a fixé les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2019.

VOTE DES TARIFS « PASS LOISIRS HIVER » DU DOMAINE NORDIQUE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a fixé les tarifs d'accès au domaine nordique dans le cadre des offres proposées dans le « Pass loisirs hiver ».

VOTE DES TARIFS DE SECOURS SUR LE DOMAINE NORDIQUE DU DANAY

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a fixé les tarifs de secours sur la piste forestière du Danay nouvellement créée.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ALLOUEES POUR LA PROTECTION DE L'HABITAT TRADITIONNEL – CONSTRUCTIONS NEUVES

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a approuvé le versement aux propriétaires ayant réalisé des travaux de réfection sur construction neuve ou récente des aides pour un montant global de 10 235,28 €.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ALLOUEES POUR LA PROTECTION DE L'HABITAT TRADITIONNEL – CONSTRUCTIONS ANCIENNES

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a approuvé le versement aux propriétaires ayant réalisé des travaux de réfection sur construction ancienne des aides figurant pour un montant global de 24 200,10 €.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR LES TRAVAUX DE PASSAGE SOUTERRAIN DANS POUR LE STADE DE BIATHLON

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour les travaux de passage souterrain du stade international de biathlon Sylvie Becaert.

APPROBATION DU MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES FIXE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé d'arrêter le montant des attributions de compensation définitives pour les communes membres de la CCVT et au titre de l'année 2018.

APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU MASSIF DES ARAVIS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a approuvé les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal du Massif des Aravis. Le syndicat devient un syndicat mixte fermé, fonctionnant « à la carte », dont l'objet est de porter et renforcer la cohérence du Massif des Aravis. Le SIMA est composé des Communes de Saint Jean-de-Sixt, de La Clusaz, du Grand-Bornand et de Manigod, ainsi que de la Communauté de Communes de la Vallée de Thônes se substituant, conformément à l'article L.5214-21 du CGCT, à la Commune de Saint Jean-de-Sixt au sein du Syndicat au titre de sa compétence « promotion du tourisme dont la création d'office de tourisme ».

MODIFICATION DES STATUTS DE LA SPL Ô DES ARAVIS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a approuvé le projet de statuts modifié de la SPL O des Aravis qui modifie l'article 15 des statuts, en portant le nombre d'administrateurs de 12 à 18.

Il a également désigné, en plus des administrateurs actuels de la commune, Mme Hélène FAVRE BONVIN et M. Gilbert FOURNIER-BIDOZ pour représenter la Commune au sein du Conseil d'Administration.

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a approuvé les modifications budgétaires pour un montant de 1000 € à la section de fonctionnement et de 556 432 € à la section d'investissement du budget principal 2018.

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET ANNEXE TOURISME

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a approuvé les modifications budgétaires pour un montant de 1 002 000 € à la section d'investissement du budget annexe tourisme 2018.

CLOTURE DES BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT AU 31 DECEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a approuvé la clôture des budgets annexes eau et assainissement au 31 décembre 2018 et le transfert des résultats et des éléments d'actifs et de passifs des budgets annexes au budget principal après constatations de ces écritures à la clôture de l'exercice.

CREATION D'UN EMPLOI CHARGE DE PROJET TOURISME – FAMILLE A LA MONTAGNE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé de créer un emploi à temps complet de catégorie A, du cadre d'emploi des attachés territoriaux, de chargé de projet tourisme – Famille à la montagne.

CREATION D'UN EMPLOI CONTRACTUEL AU SECRETARIAT SERVICES TECHNIQUES

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé de créer un emploi contractuel non permanent à temps complet, pour faire face à un besoin temporaire d'activité au secrétariat des services techniques. La durée du contrat est de 6 mois à compter du 1^{er} décembre 2018.

APPROBATION DE L'AVENANT A LA CONVENTION INTERVENUE AVEC LA PREFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE POUR LA TELETRANSMISSION DES DOSSIERS DE COMMANDE PUBLIQUE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé d'autoriser la transmission par voie électronique des dossiers de commande publique par la plate-forme homologuée « S2low adullact » comme support de transmission.

AVENANT AU PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL DANS LE CADRE DU CONTENTIEUX COMMUNE / MAURICE OGIER / RESIDENCE LES ARAVIS

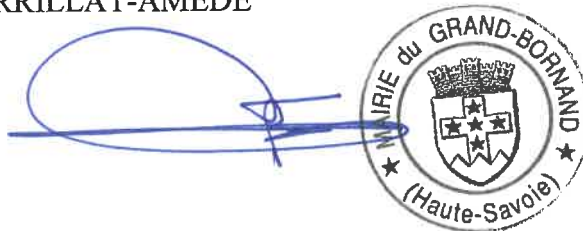
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a approuvé l'avenant au protocole d'accord transactionnel à intervenir avec M. Maurice OGIER et la SARL « Résidence les Aravis » dans le cadre du litige relatif à la mise en œuvre d'une opération d'hébergements touristiques au lieu-dit « Le Villard », modifiant l'alinéa 2 de l'article 4 selon lequel les parties s'engagent à signer l'acte authentique dans les plus brefs délais et au plus tard le 28 février 2019.

SERVICES DE PROMOTION ET DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE AVEC LE GRAND-BORNAND TOURISME – MODIFICATION DE MARCHÉ N° 1

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a approuvé le projet de modification de marché n° 1 ramenant à 1 938 000 € TTC le montant du marché de services attribué à la société anonyme d'économie mixte Le Grand-Bornand Tourisme ayant pour objet d'assurer la promotion et le développement touristiques de la station du Grand-Bornand.

Au Grand-Bornand, le 7 décembre 2018

Le Maire
André PERRILLAT-AMEDE



AFFICHE LE 7 DECEMBRE 2018.